

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00779

Numéro SIREN : 823 975 032

Nom ou dénomination : 2BG INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt 3057

2BG INVEST
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 950 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZA A LA CRAYE - 25110 AUTECHAUX
SIREN 823 975 032 RCS BESANCON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 23 juin,

À 14 heures,

Les associés de la société 2BG INVEST, société par actions simplifiée au capital de € 3 950 000, divisé en 3 948 998 actions, dont le siège est à AUTECHAUX (25110) - ZA À LA CRAYE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des associés représentés ont été, le cas échéant, annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane BERA, en sa qualité de Président.

Monsieur Olivier GUERMOUH est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3948 998 actions sur les 3 948 998 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Cabinet MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
.../...
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

.../...

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

VOTE DES RESOLUTIONS

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font en effet apparaître des capitaux propres d'un montant de 2 187 350 € pour un capital social de 3 950 000 €, constate que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président avec faculté de substitution pour remplir toutes formalités de droit relatives aux décisions adoptées ci-avant.

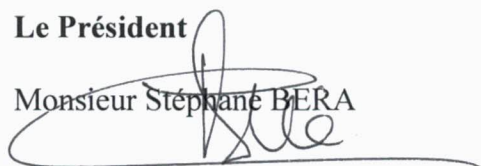
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Stéphane BERA



Le Secrétaire

Monsieur Olivier GUERMOUH

